



Directeur général de la DGD
D5 Direction Aide humanitaire et Transition
SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et
Coopération au Développement
Rue des Petits Carmes, 15
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 15 novembre 2023

Références : D5.1/AV/HUM.04.03.01/2023.04/9587/1

Objet : **Programme humanitaire (AB 14 54 51 35.60.26) « Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi, Rwanda et République Démocratique du Congo » - PG/2023/04**

Monsieur le Directeur Général,

En réponse à votre courrier référencé D5.1/AV/HUM.04.03.01/2023.04/9587/, nous vous informons de notre accord quant aux Termes et conditions du subside mentionnés dans ledit courrier, avec toutefois les réserves suivantes :

- § 3.4 : nous proposons de modifier cet article comme suit : Les copies des pièces justificatives originales relatives aux dépenses effectuées dans le cadre du présent subside sont tenues à la disposition du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, et de la Cour des Comptes au siège de la Croix-Rouge de Belgique à Bruxelles. Les pièces justificatives originales relatives aux dépenses effectuées au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Rwanda et au Burundi seront tenues à disposition du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement et de la Cour des Comptes aux sièges de nos partenaires, les Croix-Rouge burkinabé, malienne, nigérienne, burundaise et rwandaise. Une copie de tous les extraits bancaires (classés chronologiquement) du compte bancaire spécifique sera joint à cette comptabilité.
- § 5.1 : nous vous informons que dans les 3 pays du Sahel inclus dans le Programme (Burkina Faso, Niger et Mali), aucune visibilité au soutien du Gouvernement belge ne pourra être donnée localement. Les emballages et les caisses contenant les fournitures destinées à la population-cible ne pourront donc pas porter la mention « don du Gouvernement belge ».

Veillez également noter qu'une déclaration de créance d'un montant de de 3.660.000€, correspondant à la 1^{ère} tranche (50%) sera envoyée électroniquement à l'adresse einvoice@diplobel.fed.be.

Pour toute information complémentaire sur ce dossier, n'hésitez pas à contacter notre Unité Urgence à l'adresse urgences.internationales@croix-rouge.be.

En vous remerciant pour le soutien que vous apportez aux actions de la Croix-Rouge de Belgique en faveur des populations vulnérables de les régions du Sahel et Grands Lacs, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de mes salutations distinguées.

DocuSigned by:

Anne Peters
Directrice du Département International
Croix-Rouge de Belgique

DocuSigned by:

7A64B1B77796453...

